

ARRETE
FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE SELECTION
PROFESSIONNELLE ORGANISEES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
POUR LA VILLE DE REIMS AU TITRE DE L'ANNEE 2013

- Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique
- Vu le décret n° 2012-1293 du 22 Novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.
- Vu la convention signée entre le Centre de Gestion de la Marne et la Ville de Reims,
- Vu l'arrêté d'ouverture des sessions de sélections professionnelles pour la Ville de Reims,

ARRETE

Article 1 : Les commissions de sélection professionnelle organisées par le Centre de Gestion de la Marne pour la Ville de Reims se composent ainsi qu'il suit

Grade	Président de la commission désigné par le Président du CDG	Personnalité qualifiée désignée par le Président du CDG	Fonctionnaire de la collectivité
Attaché Territorial	Monsieur Patrice VALENTIN	Madame Martine MARIE	Madame Maryline MALATRAS-SENG
Technicien	Monsieur Pierre LEFEVRE	Mademoiselle Céline DA SILVA	Monsieur Didier DRACHE

Article 2 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage dans les locaux de la collectivité et s'il existe sur son site Internet

Article 3 : La Directrice du Centre de Gestion de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Marne.

Article 4

Le Président du Centre de Gestion de la Marne :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Chalons en Champagne dans un délai de 2 mois, à compter de l'affichage.

Fait à Chalons en Champagne, le 23 AOUT 2013

Le Président du Centre de la Marne

Patrice VALENTIN

Maire d'ESTERNAY

Vice Président du Conseil Général

Transmis au Représentant de l'Etat le :



ACTE DÉPOSÉ
02/08/2013
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D.R.O.L.